

La deuxième question que j'ai posée au ministre concernait les subventions aux périodiques canadiens. Le ministre ne m'a fourni aucune réponse. Notre industrie des périodiques est en plein essor. Cependant, elle n'est pas encore prospère. Le quart seulement des magazines vendus dans les kiosques sont canadiens et les autres sont en majorité américains. Néanmoins, c'est déjà un progrès. Un grand nombre de revues sont arrivées sur le marché grâce à la politique adoptée par le gouvernement précédent et plus précisément les subventions accordées pour l'affranchissement et la politique concernant la publicité que contenait le projet de loi C-58 et qui a permis aux périodiques canadiens de trouver dans la publicité une source de revenu beaucoup plus importante. Nous avons maintenant une industrie relativement forte et en pleine expansion. Environ 186 nouveaux périodiques ont vu le jour à compter de 1977. Nous avons en tout 5,000 revues. Ce secteur emploie 25,000 personnes et il représente une masse salariale de 500 millions de dollars. Il est absolument indispensable d'accorder des subventions à cette industrie pour qu'elle poursuive son expansion, surtout en ce qui concerne les petites revues canadiennes de création récente. Sans les subventions, elles devront faire faillite. Bien sûr, si les subventions sont supprimées, les périodiques trouveront meilleur marché de recourir aux services de livraison commerciale privée en ville et ils confieront seulement aux Postes les livraisons rurales plus coûteuses. Il s'agit là d'un secteur culturel essentiel et en plein essor et nous tenons à ce que le gouvernement lui accorde l'attention dont il a besoin. Nous en avons assez des beaux discours. Il nous faut des politiques pratiques. Elles vont coûter cher, mais les industries culturelles nous le rendront largement. Nous voulons que le gouvernement agisse sur ce front.

● (1915)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens à dire que je suis heureux de parler d'une question qui revêt une importance fondamentale aux yeux du gouvernement. Nous savons tous que la députée de Broadview-Greenwood (M^{me} McDonald) porte un vif intérêt à notre souveraineté culturelle. J'ai eu l'honneur de siéger à ses côtés au sous-comité chargé d'examiner la Loi sur le droit d'auteur. Je me souviens notamment d'un jour, à Montréal, où elle a tenu tête aux Américains avec une fierté typiquement écossaise. Je la félicite et je lui assure que le gouvernement porte également un grand intérêt à cette question, à la veille des négociations avec les États-Unis.

A mon avis, au cours de l'échange entre la députée et le ministre des Communications (M. Masse) le 5 décembre, le ministre a défini clairement et sans équivoque la position du gouvernement en matière de souveraineté culturelle. En outre, il a rappelé à la députée que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) avait abordé la même question lors de son discours à Chicago le mercredi précédent. Les déclarations du ministre et du premier ministre devraient, selon moi, dissiper tout doute à cet égard. Aucun aspect de notre souveraineté culturelle ne sera abordé dans le cadre des négociations avec les États-Unis.

L'ajournement

Je vais prendre la liberté, monsieur le Président, de répéter la déclaration du premier ministre. Le 4 décembre à Chicago, il a déclaré ceci à son auditoire: «Lorsqu'il s'agira de discuter de meilleures règles commerciales pour les industries culturelles, vous devrez comprendre que notre souveraineté culturelle est aussi essentielle à notre pays que la souveraineté politique». Il s'agit à mes yeux d'un engagement formel de la part du gouvernement à garantir la souveraineté culturelle du Canada. Il y a lieu de s'en réjouir.

[Français]

La députée de Broadview-Greenwood (M^{me} McDonald) a aussi soulevé de façon plus précise la question de l'industrie canadienne des périodiques. Je voudrais, monsieur le Président, l'assurer que nous considérons la viabilité de nos périodiques et de l'ensemble de l'industrie canadienne de l'édition comme l'une de nos grandes priorités dans le dossier culturel. Le gouvernement a traduit cet engagement, au mois de juillet dernier, en établissant une politique claire et précise sur l'investissement non canadien dans le secteur de l'édition. Nous prévoyons d'autres initiatives tout aussi positives.

En parlant de l'édition et de nos autres industries culturelles et des négociations visant à libéraliser les échanges commerciaux avec les États-Unis, l'honorable ministre des Communications (M. Masse) a déclaré, le 5 décembre, que c'est à nous qu'il «appartient de décider ce qui sera ou ne sera pas négociable». C'est dans cette optique que s'inscrivent les démarches de notre gouvernement visant à sauvegarder notre souveraineté culturelle et les instruments de son expression, comme les périodiques.

[Traduction]

A notre avis, c'est en formulant une politique efficace qui définit clairement nos objectifs culturels que nous réussirons d'une part, à garantir la viabilité de nos industries culturelles et d'autre part, à profiter au maximum de l'élargissement du commerce entre les deux pays.

Donnant suite à l'intention du gouvernement de restreindre le déficit fédéral et de minimiser son ingérence dans le secteur privé, le ministre des Communications s'est engagé à simplifier le programme des tarifs d'affranchissement préférentiels. Ce programme, en vigueur depuis plus de 100 ans, n'a jamais fait l'objet d'un examen approfondi par le passé. En juin 1984, la firme d'experts-conseils Woods Gordon a publié un rapport qui se fonde sur une étude de l'industrie canadienne des périodiques entreprise pour le compte du ministère des Communications. Cette étude a incité le ministère des Communications à formuler une politique nationale sur les périodiques.

En mai 1985, le ministre des Communications a chargé des experts-conseils de faire une étude sur certains aspects du Programme des taux d'affranchissement préférentiels et de voir quelles sont les conséquences de fortes augmentations pour les maisons d'édition qui profitent actuellement de ce programme. Nous sommes en train d'examiner les résultats de ces études, et nous devrions être en mesure de savoir si nous